

L'hon. M. FOURNIER: Plutôt bruyante.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Le ministre a reçu des reproches à cet égard. D'ordinaire, les représentants de la Colombie-Britannique s'entendent bien les uns avec les autres, mais en l'occurrence je félicite le ministre d'avoir interrompu ces travaux; ce faisant, il a fait preuve de beaucoup de jugement. En parcourant cette partie de ma circonscription, je me suis senti un peu nerveux, car on semblait croire que j'étais ministre des Travaux publics et que je portais la responsabilité de ces ouvrages. Après y avoir affecté \$800,000, nous nous sommes rendu compte que tout était dépensé en pure perte. Ripple Rock restera toujours une grande menace. D'ailleurs, les menaces à la navigation sont très nombreuses en Colombie-Britannique; le rocher Ripple n'en est qu'une entre plusieurs; il est intéressant de noter que pendant la guerre plusieurs milliers de navires russes, américains et autres, tous étrangers, ont fréquenté ces eaux sans jamais aller se briser contre ce récif. Le seul qui y ait fait naufrage est un navire de l'Etat, et je crois que le capitaine ou celui qui en avait la direction serait le premier à convenir qu'il avait commis une erreur de jugement lorsque son navire est allé frapper le rocher. D'après le ministre, on disposerait de 1.9 million de dollars pour le faire enlever. Je voudrais qu'il nous promît de mettre cette somme en disponibilité si quelqu'un se présente, avec une proposition de rémunération en fonction du succès. Peut-il nous le promettre?

L'hon. M. FOURNIER: J'ai les meilleures dispositions à l'endroit de l'honorable député, mais j'hésite à m'immiscer dans la discussion relative à Ripple Rock. Je constate que les honorables représentants ne sont pas tous du même avis sur ce point.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Nous nous entendons tous sur la nécessité d'y travailler.

M. REID: Nous voudrions tous qu'il disparût.

L'hon. M. FOURNIER: Tantôt on dit que c'est impossible et tantôt qu'il ne faut pas l'enlever. Je ne crois pas devoir répéter ce que j'ai dit samedi, ce serait amorcer un nouveau débat prolongé. La dernière estimation de l'entrepreneur, je le répète, s'élevait à \$1,900,000 et nous avons tenté d'obtenir une garantie du succès. Toutefois, aucun entrepreneur ne pouvait la donner et nous avons décidé de ne pas nous aventurer plus avant dans les circonstances. Comme je l'ai expliqué samedi, nous regrettons beaucoup l'impossibilité où nous nous trouvons d'accomplir cette tâche par les méthodes connues du

ministère. Cependant, nous poursuivons l'étude du projet et, si l'on découvre quelque nouvelle méthode, je suis convaincu que le ministère sera disposé à se mettre à l'ouvrage. Je ne promets rien ni pour cette année, ni pour l'an prochain. Nous ne voulons pas qu'on prétende que les hauts fonctionnaires du ministère s'opposent à ces travaux. C'est faux. Nous sommes disposés à l'entreprendre; le récif constitue un danger pour la navigation. Toutefois, avant de nous y lancer, nous voulons savoir ce qu'il en coûtera et comment le travail s'accomplira.

M. PEARKES: En plus de nuire à la navigation, il cause de sérieux retards, parce que les navires doivent jeter l'ancre pour attendre une marée favorable avant de s'aventurer plus loin. Les navires qui, forcés de jeter l'ancre perdent de précieuses heures de navigation en désirent l'enlèvement tout autant que les petits navires pour lesquels il constitue un danger.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE— EXPLOITATION ET ENTRETIEN

325. Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles, \$170,000.

M. LANGLOIS: Le ministère des Travaux publics possède et exploite un réseau téléphonique sur les Iles de la Madeleine, qui forment une partie de ma circonscription. En plus des diverses améliorations que j'ai recommandées au ministère et qui sont des plus urgentes, vu que ce service est souvent en mauvais état, je désire également signaler au ministre qu'il y aurait lieu de maintenir un service vingt-quatre heures par jour à la centrale. Les dépenses ainsi occasionnées ne grèveraient pas le trésor outre mesure, puisqu'il ne faudrait adjoindre que deux autres opératrices. Comme le ministre le sait, ce réseau relie les diverses îles et il est indispensable, surtout la nuit, lorsqu'il faut appeler le médecin. Il n'y a que deux îles où il y ait un médecin, et on m'a signalé plusieurs cas pathétiques où, la venue tardive du médecin a eu des conséquences très malheureuses. J'aimerais que le ministre nous donne l'assurance que ses services prendront immédiatement les mesures voulues pour obtenir l'outillage qui permettra de pourvoir du téléphone les personnes qui le demandent et qui en ont un besoin pressant. Je suis d'avis qu'on pourrait obtenir ces appareils des surplus déclarés par les divers ministères par l'entremise de la Corporation des biens de guerre. Le crédit n° 331 porte sur la construction, les répara-

[M. Gibson (Comox-Alberni).]